

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Dépenses ordinaires.....	1.091.083 »
— extraordinaires.....	33.871 73
TOTAL.....	<u>1.124.954 73</u>

ARRÊTÉ le présent état des Dépenses à la somme de **un million cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-quatre francs soixante-treize centimes.**

Approuvé dans la séance du Conseil privé du 18 décembre 1886,
pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

Le Gouverneur,

Signé : TH. LACASCADE.

Papeete, le 18 décembre 1886.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : A. MATHIVET.